

**SYNDICAT
DES EAUX
DU SUD EST DU LOT**

Délibération 2025/20

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Place de la Mairie
46 260 VARAIRE

Nombre de délégués votants : 35

Le vingt-huit juillet deux mille vingt-cinq à 14 heures, les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Vaylats sous la présidence de Monsieur Didier PECH.

Présents (18) : Mmes et MM AILLET Jean-Marie, AYMARD Marcel, CONTE Christian, COURDESSE Pascal, CUBAYNES Christian, CUBAYNES Jean-Claude, DELLER Martine, FIGEAC Francis, FOLICHON Michèle, GENET Mylène, ISSALY Jacques, MENOUX Ludovic, MONTAGNE Yannick,

MORICE Pierre, NODARI Sébastien, ORTALO-MAGNE André, PECH Didier, VALETTE Roselyne.

Absents représentés (1) : Monsieur GROUWET Pascal donne pouvoir à Monsieur PECH.

Absents excusés (6) : Mmes et MM BURG Pierre, ESTIVAL René, GOURGOU Jean-Pierre, HAUVETTE Alix, MASSY Christian, TRAVERSAC David.

Absents (9) : Mme et MM. ALIBERT-SENS Charles-Louis, CAMMAS Francis, COUPY Daniel, DECREMPS Frédéric, DENOU Jérôme, MAROT Michel, NOUVIALE Arnaud, TARDY Michel, VIDAL Jean-Claude, WAGNER Marie-France.

Madame Michèle FOLICHON est désignée en tant que secrétaire de séance.

Objet : Surpresseur La Ted – renouvellement hydraulique : attribution de travaux

Monsieur le Président informe le comité syndical que suite aux visites d'ouvrages réalisées sur le secteur de l'Iffernet, il faut renouveler l'hydraulique du surpresseur de La Ted.

En effet, il s'agit d'un ouvrage stratégique de secours ; les canalisations sont très rouillées, Veolia va renouveler le ballon dans son programme de renouvellement, et le Grand Cahors renouvelle la partie amont. Il s'agit de reprendre l'hydraulique à l'intérieur en Inox et la canalisation extérieur qui se trouve actuellement à -3m, pour la ramener à -1m.

Plusieurs devis ont été demandés. Les offres sont présentées ci-dessous :

| | |
|---|--|
| Canalisations intérieures : Hydrau Elect | Canalisations extérieures : Chassaing |
| 29 203,21 € HT | 16 700,00 € HT |

Monsieur le Président propose de retenir chacune de ces offres pour leur partie.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, et délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise Hydrau-Elect pour 29 203,21 € HT et celui de l'entreprise CHASSAING pour 16 700,00 € HT, et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 9 JUL. 2025 pour copie certifiée conforme au registre.

Publié ou notifié le 29 JUL. 2025


Le Président

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

A Vaylats, le 28 juillet 2025

Le Président


SESEL
Syndicat des Eaux du Sud-Est du Lot
Place de la Mairie - 46260 VARAIRE


Didier PECH


SESEL
Syndicat des Eaux du Sud-Est du Lot
Place de la Mairie - 46260 VARAIRE